



# Points de vue 2001

---

sur l'Industrie Cimentière Belge

Febelcem



**Febelcem asbl**  
Rue Volta, 8  
1050 Bruxelles  
Tél.: 02.645.52.11  
Fax: 02.640.06.70  
febelcem@febelcem.be  
www.febelcem.be

Membres



**S.A. Cimenteries CBR**  
Chaussée de la Hulpe, 185  
1170 Bruxelles  
Tél.: 02.678.32.11  
Fax: 02.660.64.33



**S.A. Holcim (Belgique)**  
Rue des Fabriques, 2  
7034 Obourg  
Tél.: 065.35.81.11  
Fax: 065.35.85.45



**S.A. Compagnie des Ciments Belges "CCB"**  
Grand-Route, 260  
7530 Gaurain-Ramecroix  
Tél.: 069.25.25.11  
Fax: 069.25.25.90

Conseil d'Administration

*Président*

M. Oberlé

*Administrateurs*

J-M. Domange

R. Gheysens

B. Ghins

B. Kueng

M. Miest

*Secrétaire*

J-P. Jacobs

SOMMAIRE

<b>Chapitre 1: Environnement</b>	<b>3</b>
Les émissions de CO <sub>2</sub> et le défi de Kyoto : opportunités et inquiétudes pour les cimentiers belges	
<b>Chapitre 2: Economie</b>	<b>6</b>
Le marché de la construction en 2001	
<b>Chapitre 3: Statistiques</b>	<b>12</b>
Statistiques générales ciments gris	
<b>Chapitre 4: Social</b>	<b>15</b>
Le paysage social en 2001	

Crédits photographiques

Page de couverture : Photographe L. Brandajs / Architectes Accarain - Bouillot

Diathèque FEBE,  
pp 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11.

Photographe A. Nullens,  
pp 15, 16.

Réalisation:  
SYNOPSIS s.a.

Editeur responsable:  
Jean-Pierre Jacobs

# Les émissions de CO<sub>2</sub> et le défi de Kyoto :

## opportunités et inquiétudes pour les cimentiers belges

### 1

*Le respect de l'environnement est un principe majeur pour l'industrie cimentière. En effet, elle intègre systématiquement dans la réflexion et l'organisation de son processus industriel le respect du développement durable...*

Le 6 juillet 2001, la Région wallonne et le secteur cimentier cosignaient une déclaration d'intention pour la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et pour l'amélioration de l'efficacité énergétique à l'horizon 2010. C'était le début d'une collaboration qui vise à conclure un accord de branche dans les premiers mois de l'an 2003. Aujourd'hui, onze mois après la signature de cette déclaration commune, les audits sont en cours afin de déterminer le potentiel d'amélioration propre à chaque entreprise.

#### UN LONG PROCESSUS D'AMÉLIORATION

Il faut rappeler que, depuis les années septante, l'industrie cimentière a investi beaucoup pour réduire sa consommation d'énergie fossile. Les chiffres, à ce propos, sont édifiants. En 1973, (première enquête complète) l'industrie cimentière consommait des combustibles d'origines fossiles à raison de 5,8 Gigajoules par tonne de clinker produit. Cette consommation est désormais tombée à 3,4 Gigajoules par tonne. L'économie de combustibles fossiles réalisée par l'industrie cimentière, grâce à des améliorations technologiques et à l'utilisation de combustibles de substitution (déchets), atteint donc 41 % !

Après ces efforts impressionnants, il est logique qu'il ne faille plus s'attendre aujourd'hui à des diminutions de la même ampleur, même si les actions s'inscrivent dorénavant dans le cadre plus général des changements climatiques, dont l'un des leviers est le protocole de Kyoto.

Pour rappel, la Belgique s'est engagée - dans le cadre de la Convention-Cadre sur le Changement Climatique de Rio (06/92) et du Protocole de Kyoto (12/97) - à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 7,5 %, de 1990 à 2008-2012. L'industrie cimentière souhaite atteindre cet objectif en collaboration étroite avec les autorités responsables et pour autant que l'ensemble des secteurs de la société civile fasse également les efforts nécessaires. En effet, la réduction des émissions de gaz à effet de serre concerne le secteur industriel tout autant que les ménages, l'agriculture ou encore les transports.





## OPPORTUNITÉS CONCRÈTES POUR L'INDUSTRIE CIMENTIÈRE

L'industrie cimentière sera un acteur important et fiable de ce combat environnemental. Le secteur cimentier a, de toute manière, lui-même intérêt à diminuer la quantité d'énergie fossile qu'il utilise. Il y a là un double dividende évident : diminuer la facture énergétique de l'industrie cimentière concourt à favoriser les intérêts environnementaux de l'ensemble du pays. Concrètement, l'industrie cimentière peut :

- Améliorer son efficacité énergétique par l'amélioration technologique de son processus industriel. Il ne faut toutefois pas s'attendre à des miracles à ce propos. En effet, les gains seront marginaux puisque les efforts de ce type ont déjà été fournis depuis longtemps...
- Utiliser des matières secondaires (laitiers ou cendres volantes) qui permettent la production de ciments composés plus écologiques.
- Réduire les émissions de CO<sub>2</sub> grâce à l'utilisation de combustibles de substitution dont, notamment, la biomasse (les farines animales, les boues, etc.).

Outre ces trois points, l'industrie cimentière entend utiliser au plus vite les mécanismes flexibles fixés par le protocole de Kyoto, dès lors toutefois qu'ils soient transposés correctement et qu'ils n'occasionnent pas de contraintes pour notre secteur. Ces mécanismes permettent aux pays ayant des objectifs contraignants (comme les - 7,5 % de la Belgique) de faire usage d'une certaine flexibilité comme, par exemple, coopérer avec d'autres pays en échangeant des permis ou des crédits d'émissions de gaz à effet de serre.

## INQUIÉTUDES ET FREINS À UN PARTENARIAT EFFICACE... LE CONSTAT ACTUEL



Il existe cependant un certain nombre de contraintes susceptibles d'empêcher l'industrie cimentière d'activer les outils d'amélioration repris ci-dessus.

1. Les Directives européennes concernant la co-incinération de déchets prévoient des limites d'utilisation que, déjà, certains États membres ou régions envisagent de revoir à la baisse. Si tel était le cas, cela réduirait non seulement l'utilisation optimale des combustibles de substitution pour l'industrie cimentière, mais créerait encore d'importantes distorsions de concurrence entre pays et régions.
2. Les ciments composés, plus écologiques et contenant notamment des sous-produits industriels tels que les laitiers de hauts-fourneaux ou les cendres volantes, risquent d'être pénalisés de par la raréfaction de ces sous-produits.
3. Il existe des freins à l'importation des déchets dus, notamment, à l'interprétation abusive du principe de proximité par certains États membres ou régions ainsi qu'à la révision du règlement européen relatif au transfert des déchets. Ces problèmes précis sont de nature à entraver la libre circulation des déchets à destination de l'industrie cimentière belge. Prenons-en pour preuve le refus des autorités de tutelle d'importer des farines animales en provenance de France et des Pays-Bas à destination de notre industrie, alors qu'il reste un potentiel de destruction approchant les 100.000 tonnes/an aujourd'hui. Pourquoi rendre ce potentiel inaccessible à l'industrie cimén-

tière belge alors qu'elle a largement prouvé, dans le cadre de la réquisition, que l'outil cimentier et le savoir-faire de son personnel sont économiquement et environnementalement performant ? Il faut rappeler enfin, dans ce cadre, que des demandes officielles des autorités françaises existent et que la sécurité du processus de destruction est totalement fiable (pour les riverains, pour le personnel, lors du transport, etc.).

4. Les discussions actuelles, qui se tiennent au sein des groupes de travail dépendant du Conseil des Ministres des Finances (ECOFIN) et relatives à une proposition de Directive concernant la taxation des produits énergétiques, inquiètent l'industrie cimentière. En effet, la tendance actuelle est de maintenir un régime d'exonération en faveur de certains procédés industriels énergivores desquels les procédés de transformation minéralogique - utilisés par l'industrie cimentière - seraient exclus. Ceci peut clairement créer une distorsion de concurrence entre les divers matériaux de construction disponibles sur le marché, mais pénaliserait aussi les moyens que l'industrie cimentière pourrait affecter à la protection de l'environnement.

## LES DEMANDES DE L'INDUSTRIE CIMENTIÈRE

Pour parvenir à un partenariat idéal avec les pouvoirs publics visant à optimiser le potentiel environnemental de l'industrie cimentière tout en assurant le maintien de sa compétitivité, l'industrie cimentière belge émet trois requêtes précises :

1. L'industrie cimentière demande une plus grande collaboration avec les autorités de tutelle pour ce qui concerne la politique des déchets :
  - Dans le cadre du transfert des déchets et, en particulier, des farines animales, l'industrie cimentière souhaite que les autorités concernées lèvent l'ensemble des freins à l'importation qui sont de nature à déformer le bon rendement de son industrie.
  - Pour ce qui concerne la co-incinération des déchets, l'industrie cimentière demande aux autorités compétentes de ne pas revoir à la baisse les limites d'utilisation prévues actuellement dans les Directives européennes.
2. En matière de commerce d'émissions (Emission trading) l'industrie cimentière belge souhaite voir mis en place un système d'octroi de quota d'émissions qui soit objectif et harmonisé au niveau européen. Ce système doit donc tenir compte des efforts du passé et du rôle actuel de l'industrie cimentière en matière de gestion des déchets.
3. L'industrie cimentière belge s'oppose enfin à toute discrimination sectorielle en matière de taxation des produits énergétiques. Par conséquent, elle demande aux autorités belges de défendre le principe d'une exonération identique aux autres procédés industriels énergivores... Il s'agit ici d'une intervention urgente, qui doit être faite dans le cadre des discussions actuelles menées en ECOFIN (Conseil des Ministres des Finances de la Communauté Européenne) et relatives à la proposition de Directive concernant la taxation des produits énergétiques.



# Le marché de la construction en 2001

2

*Après une année 2000 exceptionnelle pour la construction en général et pour le secteur cimentier en particulier, le ralentissement conjoncturel est aujourd'hui général. Le marché de la construction n'échappe pas à cette nouvelle réalité.*

## LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE EN 2001



Dans son analyse conjoncturelle de mars 2002 (Budget économique 2002 - Contrôle budgétaire du 15-03-2002), Le Bureau du Plan confirme les tendances annoncées. Après avoir connu une année 2000 exceptionnelle, l'économie belge a été sérieusement touchée par le ralentissement conjoncturel mondial. Comme dans les autres pays européens, cette dégradation a débuté par le recul des exportations, suivi rapidement par un déstockage conséquent et par un affaiblissement des investissements des sociétés.

Alors que la croissance du PIB atteignait encore au premier trimestre 2001 une croissance de 3 % par rapport à la même période en 2000, il n'a crû que de 1 % sur l'ensemble de l'année 2001 contre 4 % l'année dernière. Selon l'ICN, ce taux d'accroissement de 1 % est le plus faible observé depuis 1993.

### Le logement

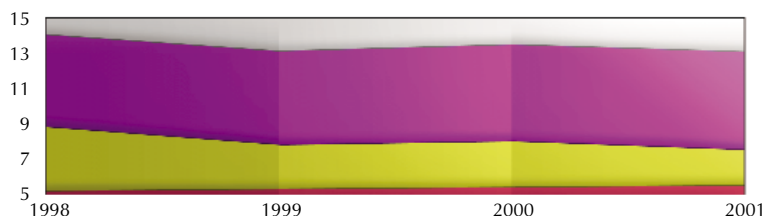
L'activité dans le secteur résidentiel neuf a poursuivi son ralentissement entamé depuis les premiers mois de l'année 2000. Deux facteurs peuvent expliquer cette tendance :

1. la poursuite des spéculations sur les prix des terrains à bâtir en Flandre, engendrée par le "Ruimtelijk Structuurplan Vlaanderen" dont l'objet vise une gestion plus appropriée des terrains à bâtir disponibles.
2. la hausse des taux d'intérêt hypothécaire au cours des premiers mois de 2001.

Tout au long de l'année 2001, la rénovation a conforté sa position vis-à-vis du logement neuf, principalement grâce au taux réduit de TVA à 6 % qui fut accordé pour la période allant de janvier 2000 au 31 décembre 2002 et appliqué aux habitations occupées à titre privé depuis cinq années.

Rappelons à ce sujet que la part relative de la rénovation dans le logement n'a cessé d'augmenter depuis ces cinq dernières années.

### Evolution 1998-2001 des investissements en logement en Belgique ( en milliards d'euros - prix constant de 2000 )



■ Total logement  
■ Logement neuf  
■ Rénovation

Source : Euroconstruct - décembre 2001

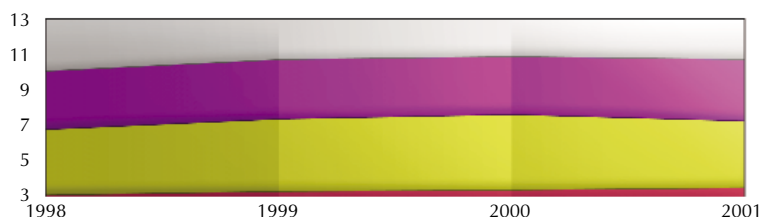
### Le bâtiment non-résidentiel

Tout en demeurant à un haut niveau, l'activité orientée vers le bâtiment utilitaire s'est tassée d'environ 1 % au cours des douze mois concernés. Selon la "Confédération Construction", ce recul est la contrepartie de l'activité très intense des années 1999 et 2000 qui ont vu la réalisation de grands projets dont les dossiers ont été accélérés, venant ainsi gonfler les volumes traditionnels de ces dernières années.

Cette diminution est également due à l'affaiblissement de la construction de bâtiments destinés au secteur des services. Les constructions pour l'industrie et les bureaux, qui absorbent la moitié des investissements utilitaires, ont quant à eux progressé de respectivement 1 et 2 %.

Enfin, le secteur de la rénovation à, pour sa part, enregistré une nouvelle hausse de 2 % poursuivant ainsi sa progression. Elle représente actuellement plus de 30 % de la construction non-résidentielle.

### Evolution 1998-2001 des investissements en bâtiments utilitaire en Belgique ( en milliards d'euros - prix constant de 2000 )



■ Total non-résidentiel  
■ Non-résidentiel neuf  
■ Rénovation

Source : Euroconstruct - décembre 2001

### Le génie civil

Le secteur a connu son traditionnel recul d'année post-électorale. Les travaux de génie civil sont en effet tributaires, pour une bonne part, des commandes émises par les pouvoirs locaux. L'ampleur de la diminution avoisine les 10 %. L'activité relative aux travaux d'épuration est la moins touchée, du fait des programmes d'épuration des eaux échelonnés sur une période plus longue et des obligations européennes en la matière.

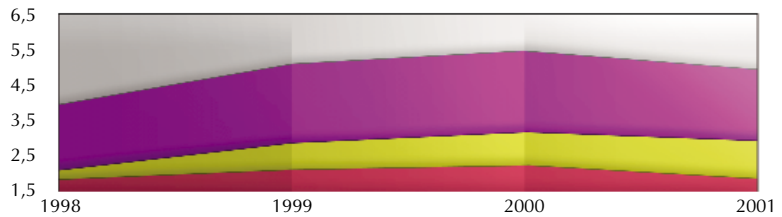
Pour ce qui concerne les grands travaux, on notera principalement les travaux afférents au TGV et aux programmes d'épuration des eaux déjà évoqués ici. Il faut souligner, enfin, l'arrêt momentané des travaux du "Deurganckdock" qui ne devrait pas redémarrer avant 2002.



- Total génie civil
- Génie civil neuf
- Rénovation

Source : Euroconstruct - décembre 2001

**Evolution 1998-2001 des investissements en génie civil en Belgique**  
( en milliards d'euros - prix constant de 2000 )

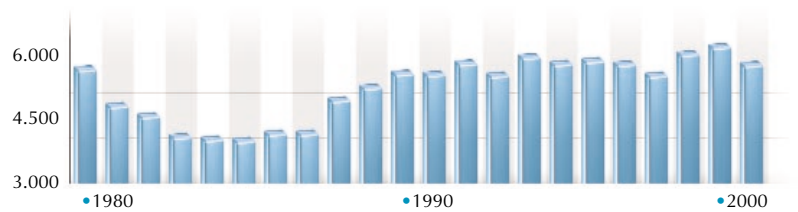


**LA CONSOMMATION DE CIMENT EN BELGIQUE**

(Livraisons des cimentiers belges sur le marché national + importations)

La consommation de ciment gris atteint 5.725.000 tonnes en fin d'année 2001. En regard du maximum historique enregistré en 2000, cela représente une diminution de 6,5 % soit 400.000 tonnes de moins. L'année 2001 s'inscrit néanmoins toujours en positif de 0,4 % lorsqu'elle est comparée à la moyenne des années 90.

**La consommation de ciment en Belgique ( x 1.000 t. )**



**Les importations**

Le niveau des importations a quelque peu baissé au cours de l'année 2001. Le tonnage de ciment gris importé s'élève désormais à 729.000 tonnes, ce qui représente une diminution de 9 % par rapport à 2000.

De ce fait, la part relative des importations dans la consommation est actuellement de 12,7 % contre 13,1 % en 2000. Notons que les importations extra Union Européenne représentent près de 60 % du total des importations.

**La consommation de ciment par habitant**

En Belgique, la consommation de ciment par habitant en 2001 s'élève à 556 kg contre 597 kg pour l'année dernière. Elle enregistre ainsi une chute de 7 % en regard de l'année 2000. Une diminution encore plus accentuée est observée en Allemagne où l'on assiste à un recul de 10 % de consommation par habitant.

La France ainsi que les Pays-Bas enregistrent pour leur part un taux d'accroissement quasiment nul (moins de 1 %) alors que le Grand Duché du Luxembourg connaît une faible progression estimée à 2 %.

Au niveau de l'Union Européenne, la consommation par habitant recule d'environ 1 %. Elle atteint 503 kg en 2001, contre 508 kg l'année dernière. Ces deux derniers chiffres permettent de constater que la Belgique reste, malgré sa chute de 7 %, dans le peloton de tête pour ce qui concerne la consommation de ciment par habitant.





## LES LIVRAISONS DE L'INDUSTRIE CIMENTIERE

(Livraisons des cimentiers belges sur le marché intérieur et à l'exportation)

Les cimentiers belges ont livré quelque 7.241.000 tonnes de ciment gris au cours de l'année écoulée. En comparaison avec les résultats de l'année 2000, cela représente une baisse de 270.000 tonnes soit - 4 %. Si cette situation est préoccupante, elle n'est pas encore trop alarmante. En effet, le niveau atteint s'inscrit en boni de 3 % par rapport à la moyenne des dix dernières années.

En terme géographique, les livraisons intérieures absorbent 69 % (soit 4.996.000 t), les destinations intra-communautaires 30 % et les autres exportations 1 %.

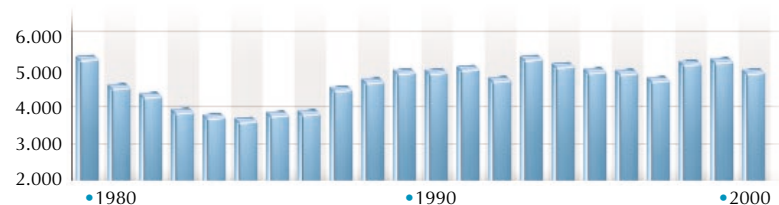
### Livraisons totales de ciment gris ( x 1.000 t. )



### Livraisons intérieures

Les livraisons des cimentiers belges sur le marché intérieur atteignent 4.996.000 tonnes. Elles se sont donc sensiblement contractées en 2001. Elles accusent, en effet, un recul de 6,1 % imputable principalement à la morosité de l'économie mais également aux conditions climatiques particulièrement désavantageuses pour la construction. À ce titre, la pluviosité totale annuelle fut la plus élevée depuis le début des observations pluviométriques en 1833.

### Livraisons intérieures de ciment gris ( x 1.000 t. )



C'est la stabilisation qui caractérise la répartition des livraisons intérieures par type de ciment. Les ciments métallurgiques (CEM III) maintiennent leur 51 % de part relative atteints en 2000, alors que celles des CEM I et CEM II et CEM V varient de moins d'un pour cent.

Par contre, en comparaison avec les livraisons intérieures de 2000, les CEM II/CEM V accusent un déclin de 8,5 %, pour une diminution de 6,5 % pour les CEM III et seulement 4 % pour le CEM I.

Les livraisons de ciment par mode de conditionnement ont régressé de respectivement de 8 % pour le sac et 6 % pour le vrac. Traduit en part de marché, les ciments emballés ont perdu moins d'un demi % par rapport à leur niveau de l'année dernière.





### Livraisons par type d'utilisateur

Les livraisons aux centrales à béton ont absorbé plus de la moitié du ciment livré par les membres de la fédération sur le marché intérieur. Ils confortent même cette position en atteignant 56 % contre 55 % en 2000. En valeur absolue, ces livraisons ont toutefois subi une baisse de 5 %.

Par contre, les produits préfabriqués à base de ciment accusent, par rapport à l'année 2000, une contraction de 13 % du volume de ciment belge consommé et de 2 % de leur part relative.

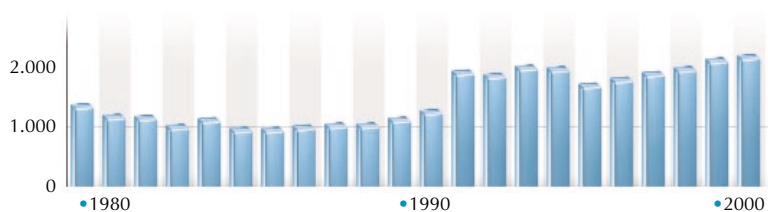
On signalera par ailleurs un accroissement de 6 % des livraisons aux entrepreneurs et une diminution de 8 % pour le secteur du négoce. Il est à noter que ce dernier accuse un ralentissement pour la sixième année consécutive.

### Livraisons à l'exportation

Les exportations de ciment gris ont poursuivi leur progression au cours l'année 2001, atteignant ainsi un nouveau record historique en frôlant les 2.240.000 tonnes. Ces exportations enregistrent ainsi un accroissement de 2,3 % par rapport au tonnage exporté en 2000.

Les exportations de ciment gris représentent 31 % des livraisons totales contre 29 % l'année passée. Les pays membres de l'Union Européenne absorbent plus de 95 % des exportations belges.

Les livraisons de ciment gris à l'exportation ( x 1.000 t. )



## PERSPECTIVES DU MARCHÉ DE LA CONSTRUCTION ET CONTEXTE ÉCONOMIQUE BELGE POUR 2002

Selon le Bureau du Plan (Budget économique 2002 - Contrôle budgétaire du 15-03-2002), le PIB bénéficiera d'une croissance annuelle pour 2002 comparable à celle de 2001, soit 0,9 %. Les investissements des entreprises seront les accélérateurs modérés de la reprise de la croissance économique et ce, dès le second semestre.

Les exportations reprendront progressivement vigueur, sous l'effet de la reprise des échanges au niveau mondial, pour croître légèrement en moyenne annuelle. Les dépenses de consommation continueront d'évoluer favorablement mais à un rythme moins soutenu en raison de la remontée du chômage et de la remontée du taux d'épargne.

### Le logement

Sous l'effet de la remontée du chômage, induit par la mauvaise situation économique de 2001 et des hausses récentes des taux d'intérêt hypothécaires, la

demande de logements neufs devrait poursuivre son recul pendant les prochains mois. Néanmoins, grâce à l'initiative de la région flamande d'augmenter les zones à consacrer à la construction d'habitations, le nombre d'autorisations de bâtir devraient progressivement s'accroître.

Cette initiative engendrera par conséquent un regain d'attrait pour la construction neuve au dépend d'acquisition de logements existants. Malheureusement, compte tenu des délais entre demande et exécution, les premiers résultats positifs ne seront pas notables avant la fin de l'année 2002.

La rénovation obtiendra encore de bons résultats surtout pour les rénovations ne nécessitant pas de permis de construire.

### Bâtiment non-résidentiel

Selon l'IRES, les incertitudes qui prévalent sur la reprise économique n'incitent pas franchement les directions d'entreprise à investir dans des délais rapprochés. Cela est d'autant plus vrai que les capacités de production sont actuellement suffisantes pour répondre à une augmentation de la demande.

Globalement, les investissements des entreprises n'augmenteront que très légèrement en 2002, en raison de la dégradation de la rentabilité des sociétés constatée ces dernières années.

Traduit en terme de volumes commencés (en m<sup>3</sup>), neuf et rénové, on assistera à un relatif statu quo par rapport aux volumes commencés en 2001.

### Le génie civil

Les répercussions des élections de l'an 2000 sur les commandes publiques sont passées. On peut dès lors s'attendre à ce que les travaux de génie civil renouent avec une activité normale. Ils enregistreront quand même un accroissement de quelque 2 % par rapport à 2001.

En effet, le secteur restera soutenu par les travaux du TGV, la reprise des travaux du "Deurganckdock", ainsi que les programmes d'épuration des eaux. Ces travaux sont malheureusement trop étalés dans le temps pour permettre une véritable croissance d'activité dans le secteur.

### Les investissements en cimenterie

Le secteur cimentier belge a investi quelque 111,5 millions en 2001, dont 15 % destinés à la protection de l'environnement.

Il s'agit là du plus important montant investi de toute l'histoire du ciment belge. Ces investissements sont consacrés pour l'essentiel à la construction d'une nouvelle mouture, à l'augmentation de capacité de four, au creusement d'un tunnel pour l'acheminement des matières premières et au remplacement de matériel d'équipement.

La moyenne des investissements effectués au cours de ces vingt dernières années est supérieure à 50 millions d'euros par an, ce qui démontre la volonté des sociétés cimentières belges de conforter leur position comme industriels performants en Europe.



# Statistiques générales

## CIMENT GRIS

3

## LIVRAISONS TOTALES

Années	Ciment Portland		Ciment métallurgique		Total ciment (x 1.000t)
	(x 1.000t)	(%)	(x 1.000t)	(%)	
1980	4.353	64,0	2.444	36,0	6.797
1985	2.559	53,9	2.185	46,1	4.744
1990	3.559	57,4	2.645	42,6	6.204
1995	4.117	56,8	3.127	43,2	7.244
1996	3.961	57,9	2.884	42,1	6.845
1997	3.971	57,8	2.903	42,2	6.874
1998	3.933	57,8	2.870	42,2	6.803
1999	4.103	56,4	3.174	43,6	7.277
2000	4.187	55,8	3.323	44,2	7.510
2001	4.069	56,2	3.172	43,8	7.241

Source : FEBELCEM

## EMPLOI DANS L'INDUSTRIE CIMENTIERE BELGE

Années	Nombre d'employés	Nombre d'ouvriers	Nombre total d'heures
	(moyenne mensuelle)	(moyenne mensuelle)	d'ouvriers prestées
1990	615	1.339	1.961.378
1995	680	1.139	1.768.312
1996	713	1.139	1.714.133
1997	765	1.161	1.667.694
1998	759	1.125	1.653.196
1999*	759	1.119	2.737.911
2000	777	1.086	2.676.617
2001	744	1.015	2.495.094

Source : 1990 - 2001 INS, Statistique mensuelle de la production / PRODCOM

\* Depuis 1999 : nombres d'heures ouvriers + employés

## INVESTISSEMENTS DE L'INDUSTRIE CIMENTIERE BELGE

Années	Matériel roulant, installations, machines et équipements	Terrains et constructions	Total investissements
	(x 1.000 €)	(x 1.000 €)	(x 1.000 €)
1980	14.918	6.037	20.955
1985	38.547	4.421	42.968
1990	43.131	4.739	47.870
1995	40.932	6.689	47.621
1996	38.658	6.659	45.317
1997	34.070	16.493	50.563
1998	32.233	4.158	36.391
1999	33.389	6.122	39.511
2000	56.812	8.346	65.158
2001	96.397	15.162	111.559

Sources : 1980 - 1990 : I.N.S. : Statistique annuelle des investissements / 1995 - 2001 : FEBELCEM

## LIVRAISONS A L'EXPORTATION

Années	1980	1985	1990	1995	2000	2001
Destination	(%)					
Pays-Bas	70,8	76,8	74,6	47,6	42,4	
France	0,4	0,7	2,0	40,8	46,9	
Allemagne	10,6	11,3	8,3	5,9	4,4	
G.D. Luxembourg	0,0	0,0	1,0	0,6	1,0	
Royaume-Uni	0,2	1,4	9,5	1,7	0,8	
Autres U.E.	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	
<b>TOTAL U.E.</b>	<b>82,0</b>	<b>90,2</b>	<b>95,4</b>	<b>96,6</b>	<b>95,8</b>	<b>95,8</b>
<b>HORS U.E.</b>	<b>18,0</b>	<b>9,8</b>	<b>4,6</b>	<b>3,4</b>	<b>4,2</b>	<b>4,2</b>
Europe extra U.E.	6,4	0,0	0,0	0,0	1,4	1,4
Afrique	10,4	5,5	3,1	2,1	1,8	1,6
Amérique	0,0	0,0	0,7	0,5	0,4	0,1
Asie	0,0	2,6	0,8	0,0	0,1	0,2
Océanie	1,2	1,7	0,0	0,8	0,5	0,9
<b>TOTAL (1.000 T)</b>	<b>1.423</b>	<b>1.029</b>	<b>1.203</b>	<b>2.039</b>	<b>2.189</b>	<b>2,245</b>

Source : FEBELCEM

## CONSOMMATION DE CIMENT DANS LES PAYS DE L'U.E.

Années	1980	1985	1990	1995	2000	2001
Pays	(x 1.000t)					
Allemagne	43.740	32.495	34.552	38.486	35.683	32.115
Autriche	5.401	4.561	4.898	4.987	4.495	4.500
<b>Belgique</b>	<b>5.622</b>	<b>4.036</b>	<b>5.556</b>	<b>5.762</b>	<b>6.125</b>	<b>5.725</b>
Danemark	1.601	1.435	1.333	1.185	1.562	1.450
Espagne	19.751	16.551	28.572	25.460	38.439	40.400
Finlande	1.739	1.580	1.877	1.089	1.704	1.630
France	28.088	21.024	25.157	19.822	20.633	20.665
G.D.Luxembourg	298	271	430	511	534	545
Grèce	6.731	5.925	7.568	6.851	9.073	9.000
Irlande	1.816	1.300	1.589	1.860	3.155	3.139
Italie	41.215	37.263	43.243	34.639	38.338	39.300
Pays-Bas	6.076	4.932	5.539	5.300	6.250	6.300
Portugal	6.011	5.293	7.124	7.886	10.482	10.346
Royaume-uni	14.287	13.720	16.200	12.740	13.360	13.560
Suède	2.317	1.682	2.380	1.505	1.534	1.580
<b>TOTAL U.E.</b>	<b>184.693</b>	<b>152.068</b>	<b>186.018</b>	<b>168.083</b>	<b>191.367</b>	<b>190.255</b>

Source : Cembureau

## LIVRAISONS INTERIEURES DE CIMENT BELGE

## Par mode de transport et de conditionnement

Années	Total (x 1.000 t)	Mode de transport (%)			Conditionnement (%)	
		Eau	Fer	Camion	Sac	Vrac
1980	5.374	6	1	93	27	73
1985	3.715	5	1	94	26	74
1990	5.000	4	1	95	24	76
1995	5.205	3	0	97	21	79
1996	5.064	2	0	98	21	79
1997	5.007	2	0	98	20	80
1998	4.821	2	0	98	19	81
1999	5.223	3	0	97	17	83
2000	5.321	3	0	97	16	84
2001	4.996	3	0	97	15	85

## Par catégorie et classe de résistance

Années	Total (x 1.000 t)	Ciment Portland			total	Ciment métallurgique			Total		
		Classes de résistance				Classes de résistance	Classes de résistance		Classes de résistance		
		32,5	42,5	52,5			32,5	42,5	32,5	42,5	52,5
		(% )					(% )		(% )		
1980	5.374	35	22	12	69	6	25	31	41	47	12
1985	3.715	32	15	9	56	16	28	44	48	43	9
1990	5.000	28	19	12	59	13	28	41	41	47	12
1995	5.205	24	20	11	55	16	29	45	40	49	11
1996	5.064	24	18	13	55	15	30	45	39	48	13
1997	5.007	23	18	13	54	16	30	46	39	48	13
1998	4.821	22	17	13	52	17	31	48	39	48	13
1999	5.223	20	17	13	50	16	34	50	36	51	13
2000	5.321	18	16	14	48	16	36	52	34	52	14
2001	4.996	17	17	14	49	16	35	52	33	53	14

## Livraisons aux industries transformatrices

Années	Fibres-ciment		Produits en béton		Béton prêt à l'emploi		Livraisons sur chantier		Livraisons au négoce	
	(x 1.000 t)	(%)	(x 1.000 t)	(%)	(x 1.000 t)	(%)	(x 1.000 t)	(%)	(x 1.000 t)	(%)
1980	302	5,6	1.052	19,6	1.895	35,3	505	9,4	1.620	30,1
1985	193	5,2	649	17,5	1.315	35,4	532	14,3	1.025	27,6
1990	218	4,4	1.111	22,2	2.098	42,0	364	7,3	1.209	24,2
1995	126	2,4	1.258	24,2	2.366	45,5	240	4,6	1.145	22,0
1996	122	2,4	1.279	25,3	2.247	44,4	302	6,0	1.114	22,0
1997	123	2,5	1.258	25,1	2.232	44,6	340	6,8	1.054	21,1
1998	102	2,1	1.229	25,5	2.176	45,1	335	6,9	979	20,3
1999	67	1,3	1.305	25,0	2.566	49,1	313	6,0	972	18,6
2000	77	1,5	1.343	25,2	2.723	51,2	316	5,9	863	16,2
2001	120	2,4	1.162	23,3	2.577	51,6	341	6,8	796	15,0

Source : FEBELCEM

# Le paysage social en 2001

## 4

*Renouveler les conventions collectives 2001-2002, sensibiliser l'ensemble du personnel à la santé, la sécurité et à l'environnement, former de manière continue le personnel ont été les grands axes sociaux du secteur cimentier en 2001.*

### DES NÉGOCIATIONS COLLECTIVES DÉBUT 2001

En décembre 2000, les partenaires sociaux ont signé un Accord interprofessionnel qui devait servir de base à des accords sectoriels équilibrés dans le respect du cadre de modération salariale de la loi de sauvegarde de la compétitivité. La conjoncture économique en 2001 s'est avérée moins bonne qu'en 2000 et a rendu la tâche plus difficile aux négociateurs sectoriels. Ce ralentissement économique a également incité le gouvernement à plus de prudence en matière de nouvelles réductions de charges sociales. Les réductions promises aux employeurs n'ont pas été octroyées.

Les réductions Maribel bis et ter ont à nouveau fait parler d'elles par le biais de remarques de la Commission européenne concernant la double déductibilité fiscale.

En mai de l'année 2001, les nouvelles conventions collectives ont été signées avec les montants exprimés en euro. Le passage à l'euro s'est passé sans peine.

En matière de pré pension, les conventions existantes sont prolongées jusqu'au 31 décembre 2002. Conformément aux accords existants, l'effort mené à l'égard des travailleurs appartenant aux groupes à risque est maintenu à 0,10 % de la masse salariale déclarée à l'ONSS.

L'effort pour la formation est porté à 1,6 % des rémunérations brutes déclarées à l'ONSS. Les plans de formation sont établis en entreprise et le suivi assuré par le conseil d'entreprise.

En matière de crédit-temps, une mise en application du droit au crédit-temps prévu par la CCT n° 77 conclue au sein du Conseil National du Travail est prévue. L'exercice de ce droit doit toutefois tenir compte des contraintes d'organisation du travail.

Dans le cadre du rapprochement des statuts ouvriers/employés une amélioration du délai de préavis a été prévue.

Le pouvoir d'achat et le calcul de la prime d'équipe et de la prime de fin d'année ont été améliorés dans le cadre de la norme salariale.



## AU NIVEAU INTERPROFESSIONNEL

Le secteur a suivi l'évolution au niveau interprofessionnel d'importants dossiers tels le harcèlement moral au travail, l'outplacement, la résolution de conflits sociaux et le rapprochement des statuts ouvriers/employés, la mise en œuvre des projets gouvernementaux concernant le deuxième pilier des pensions, l'informatique et la vie privée.

## LA FORMATION

Ouverts sur l'avenir et le monde, les cimentiers mettent en œuvre une politique dynamique des ressources humaines.

Dans le travail quotidien, les structures d'organisation favorisent à la fois souplesse, rigueur et prise de décision. Cela nécessite une qualification accrue de la part du personnel et le développement des compétences par la formation. Des programmes de perfectionnement sont poursuivis pour toutes les catégories de personnel. Ils concernent aussi bien les disciplines propres à l'industrie cimentière que la formation à la gestion, l'informatique, la communication et la qualité non seulement du produit et des services mais aussi de l'impact des usines sur l'environnement et de la sécurité.

## POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION AU TRAVAIL

Les entreprises du secteur cimentier apportent une attention toute particulière à la santé et la protection des travailleurs. L'utilisation des équipements modernes et la valorisation des combustibles et matières de substitution nécessitent une vigilance accrue à la prévention. Tous les travailleurs exposés reçoivent l'information nécessaire ainsi qu'une formation à la sécurité portant sur le bon usage des mesures de prévention et de protection proposées.

Les entreprises du secteur se sont engagées à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures de prévention et de protection collective et personnelle mises en œuvre.

